

Gouvernement du Québec

Décret 925-2016, 26 octobre 2016

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Ville de Sherbrooke pour le projet de modification de structure du barrage X2143735 situé sur le ruisseau Gérard-Thibault, sur le territoire de la ville de Sherbrooke

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage X2143735 situé sur le ruisseau Gérard-Thibault, sur le territoire de la ville de Sherbrooke, dans la région administrative de l'Estrie;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à reconstruire le déversoir d'urgence, à réhabiliter la conduite d'évacuation et à excaver le bassin de rétention;

ATTENDU QUE le barrage est situé sur le lot 2 340 926 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les terrains affectés par le maintien et l'exploitation du barrage sont du domaine privé et appartiennent à la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE l'autorisation de modification de structure requise en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 19 septembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la Loi sur le régime des eaux (chapitre R-13) nul ne peut construire et maintenir un barrage, une digue, une chaussée, une écluse, un mur ou un autre ouvrage servant à retenir les eaux d'un lac, d'un étang, d'une rivière ou d'un cours d'eau sans que les plans et devis s'y rapportant n'aient été approuvés par le gouvernement, à moins qu'il ne s'agisse d'ouvrages pour lesquels des plans et devis doivent être soumis à l'approbation du gouvernement en vertu d'autres dispositions de cette loi ou d'ouvrages d'une nature non permanente visés à l'article 39;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 75 de cette loi le gouvernement peut approuver purement et simplement tous plans et devis qui lui sont transmis pour approbation en vertu de la section IX de cette loi ou les approuver en y apportant les modifications et conditions qu'il juge opportunes ou utiles, ou en refuser l'approbation;

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs de la Direction de la sécurité des barrages du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de la Ville de Sherbrooke pour le projet de modification de structure du barrage X2143735 situé sur le ruisseau Gérard-Thibault, sur le territoire de la ville de Sherbrooke :

1. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Devis », portant le numéro EB001, feuillet 1 de 2, daté, signé et scellé le 21 juillet 2016 par M. Mathieu Fontaine, ingénieur, Cima +;

2. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Implantation et détails », portant le numéro EB002, feuillet 2 de 2, daté, signé et scellé le 21 juillet 2016 par M. Mathieu Fontaine, ingénieur, Cima +;

3. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Conditions existantes et démolition », portant le numéro 1 de 4, daté, signé et scellé le 22 juillet 2016 par M. Christian Dorval, ingénieur, Cima +;

4. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Aménagements proposés », portant le numéro 2 de 4, daté, signé et scellé le 22 juillet 2016 par M. Christian Dorval, ingénieur, Cima +;

5. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Détails », portant le numéro 3 de 4, daté, signé et scellé le 22 juillet 2016 par M. Christian Dorval, ingénieur, Cima +;

6. Un plan intitulé « Barrage Thibault (X2143735) – Détails », portant le numéro 4 de 4, daté, signé et scellé le 22 juillet 2016 par M. Christian Dorval, ingénieur, Cima +;

7. Un devis intitulé « Ville de Sherbrooke – Mise à niveau Barrage Thibault (X2143735) – Devis technique – Émis pour construction – Projet N^o 1286-S08787B », daté, signé et scellé le 11 août 2016 par M. Christian Dorval, ingénieur, Cima +.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65694